



Propositions pour la valorisation et l'étude du temple dit Dambière ou de la Paix

Introduction :

Présentation du site :

Le temple dit « Dambière » ou de la Paix est remarquable parce qu'il est caractéristique des temples d'habitations. Ces structures n'appartiennent pas, à l'époque de leur construction, à un individu, une association ou une famille. A La Réunion ils sont qualifiés de « temple de société ». Il est généralement aménagé à la demande des groupes présents sur les plantations. Il est important de rappeler que les textes officiels régissant la présence des Engagés, leurs permettaient de pratiquer leur religion, d'où le développement de lieu de culte à proximité des lieux de productions ou de cultures. L'approche que nous privilégions ci-après est une approche historique, une approche du lieu pour sa valeur de Lieu de Mémoire. Le volet culturel propre à ce type de site fait partie pour nous du patrimoine immatériel qu'il ne faut pas ignorer mais qui peut être, ici, dissocié de la valeur architecturale du site.

Nous proposons un argumentaire expliquant Pourquoi protéger le site puis nous proposons 7 propositions qui nous semblent essentielles pour le site. Mais une étude plus spécialisée par les services de l'Etat et une vraie concertation permettraient une approche plus complète.

Pourquoi protéger le site ?

- **Parce qu'il est menacé** : RFO Réunion attirait l'attention des réunionnais, début janvier, sur la présence d'un temple ancien sur la propriété de la famille Barau à Sainte-Marie (Etablissement de Beaufonds). Le propriétaire a signalé sa volonté de détruire le temple d'où l'urgence d'une protection par l'Etat. Le temple a d'ailleurs déjà été pillé.

- **Pour sa valeur artistique et patrimoniale** : Les peintures, les décorations, le mobilier religieux, la menuiserie en bois (intérieur de la chapelle) sont caractéristiques d'une époque. Cette structure, assez commune au début du XX^{ème} siècle, a pratiquement disparu du paysage réunionnais à cause de l'évolution architecturale des temples vers un modèle dravidien. Le temple est bâti selon les moyens et les techniques en usage (chaux, sable, moellon, pierre taillée) à la fin du XIX^{ème} siècle.

- **Pour sa valeur historique** : Les documents d'archives (ci-joint) nous signalent la présence de cette chapelle dès 1905. Sa construction pourrait dater de la fin de l'Engisme Indien (1882), période où ont dû s'installer sur le site les populations indiennes demeurant à La Réunion à la fin de leur contrat. La chapelle et les constructions annexes sont caractéristiques des temples construits dans le cadre des plantations, sur un modèle proprement réunionnais. La construction se distingue ainsi par son fonctionnement des temples familiaux ou associatifs du paysage réunionnais actuel.

- **Pour sa valeur comme témoin du processus de créolisation** : Ce temple illustre le phénomène de créolisation architecturale. Le modèle du temple Indien est reconstitué dans un espace plus modeste et du fait de la coupure avec l'Inde certains éléments sont recréés et font l'objet de pratique s'éloignant de celle de l'Inde mais qui deviennent des composantes des pratiques religieuses tamoules réunionnaises ou d'évolution de ces dernières. En cela, on a une indianité créole qui se prolonge jusqu'à certains principes de constructions. Ce temple est le reflet de ce mécanisme.

- **Pour sa situation dans un milieu paysager particulier qui n'a subi que peu de bouleversement** : Le paysage (ravine, champ de cannes), autour du temple renforce complètement la valeur du temple en le plaçant dans le contexte de la plantation tel qu'il était dans sa période d'activité. De plus, ces constructions s'inscrivent dans un paysage (champ de cannes, ravine à proximité, urbanisation inexistante) qui donne encore plus de force à la présence de ce temple. Cette notion de paysage naturelle est aussi en ce moment au cœur des réflexions du Ministère de la Culture et de celui du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable et nous apparaît être aussi un argument dans notre demande de protection.

- **Pour sa valeur comme site témoin des processus migratoire vers La Réunion** : Dans un contexte où l'Etat à lancer depuis peu, par le biais de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociales et l'Egalité des Chances des études sur la connaissance des migrations sur le territoire français (métropolitain et outre-mer), nous estimons que ce site permet de relier les populations issues des migrations à leur histoire et à leur rôle dans la construction de notre société.

- **Parce qu'il n'y a pas de temple de ce type classé ou inscrit** : L'Etat n'a à notre connaissance pas encore procédé à l'inscription ou au classement de témoins architecturaux de ce type permettant de lire une typologie des différents types de temples réunionnais (zapel lizin, tamp la kour etc...). Cet élément de l'architecture religieuse doit faire partie des références architecturales des Réunionnais.

1- La valeur picturale : relever, analyser, reconstituer



Relever :

La première étape consiste à procéder à un relevé systématique de l'ensemble des peintures du site. Il est nécessaire aussi de pousser cette logique jusqu'à une cartographie complète du site, car le temple peut être soumis à un violent cyclone qui le détruirait complètement.

Analyser:

La deuxième étape consisterait à une analyse des différentes couches composant les différentes phases de représentations des divinités. En effet, ces éléments permettront de lire le site de façon chronologique



Reconstituer :

Certaines parties du site ont déjà beaucoup souffert (humidité, dégradation naturelle). Il est possible grâce à un relevé précis de déterminer le contour d'une fresque et de reconstituer le dessin. Cela passe évidemment par une analyse des différentes constructions sur le site pour en lire l'usage, les relier à la pratique et comprendre ainsi vers quelle divinité elle était tournée.

2 - La menuiserie, le mobilier : sauvegarder d'urgence



L'humidité du milieu et l'abandon du site pendant une dizaine d'année à provoquer la dégradation de certains éléments de menuiseries (ici séparation du chœur du temple) ainsi que celle de certains éléments du mobilier religieux (ci-dessous). Un traitement d'urgence des menuiseries est à envisager.



La présence de mobilier religieux de ce type a pratiquement disparu de nos temples contemporains. La présence d'un tel mobilier renforce à nos yeux la valeur architecturale de ce temple.

3 - Nommer un médiateur : assurer un dialogue avec le propriétaire, le voisinage :

Dans la perspective où une bonne valorisation ne peut se faire qu'en bonne entente avec le propriétaire et le voisinage, il nous semble indiqué de nommer un médiateur. Ce dernier pourrait être un membre de la COREPHAE sensibilisé aux problématiques du patrimoine industriel de façon à privilégier une approche plus « intellectuelle » du site et non dans son vécu religieux.

4 - Recueillir la Mémoire du temple : Oralité, Mémoire, Lieu de Mémoire :

Il est nécessaire de reconstituer la Mémoire de ce temple à travers l'enregistrement et la transcription des récits autour des personnes ayant connu ce temple à différentes époques de son fonctionnement. Il s'agit ici d'interroger la mémoire des descendants d'engagés mais aussi celle d'anciens propriétaires. La DRAC a signé une convention avec la MCUR qu'il nous apparaît ici important de valoriser. Cela signifie qu'en termes de moyens et de cadre éthique, les enquêteurs sont là, formés et sensibilisés. Ils peuvent donc être mobilisés autour d'une opération rapide permettant de reconstituer l'histoire et les usages autour du temple. Et peut-être d'identifier les auteurs des peintures.

5 - Proposer des visites dans le cadre des journées du Patrimoine :

Il nous apparaît important de porter ce patrimoine à la connaissance de l'ensemble des réunionnais. Des visites peuvent être organisées lors des journées du patrimoine avec des guides sensibilisés à la valeur architecturale et mobilière du site.

6 - Former un groupe de réflexion :

Il s'agira de former un groupe appuyé par les experts de l'Etat pour lancer une réflexion sur un aménagement concerté du site. Des membres de la MCUR, de l'UNESCO, d'associations oeuvrant dans le patrimoine (FEDAR, CHAM, Fondation du Patrimoine), d'associations tamoules, peuvent appuyer par leur expertise ce groupe de réflexion.

7 - Cartographier le site :

Il est nécessaire de faire une cartographie complète du site qui permettrait de lire le fonctionnement du site (proximité avec la ravine, présence de lieu de culte secondaire proche de la ravine) et d'avoir une vision d'ensemble du positionnement du temple dans la plantation.